Euraxess Rights à l'ULg : Planification de la mise en oeuvre des actions

Légende :

Action à développer en priorité (2013)

Période de planification des actions à entreprendre

Période d'initiation / de développement de l'action

Période d'amplification et de suivi de l'action

action accomplie — étape intermédiaire — action gelée

2011	2012	2013	2014

Reconnaissance par la Commission Européenne

R1	Demande de reconnaissance par la Commission Européenne

Actions de politique stratégique (positionnement institutionnel) :

P1	Clarification de la notion de "personnel scientifique" et de celle de "chercheur" concerné par la présente déclaration, suivant ou non la définition de Frascati
P2	Politique de publication systématique des offres d'emploi et ouverture à l'engagement de chercheurs étrangers
P3	Politique de transparence pour l'offre, la sélection et le recrutement des chercheurs et enseignants-chercheurs
P4	Poursuite de la réflexion et définition des modalités d'application des mesures relatives à l'emploi et à la carrière du chercheur, quel que soit son statut
P5	Politique et modalités de développement et de valorisation de toutes les formes de mobilité, en particulier la mobilité trans-sectorielle et les carrières mixtes
P6	Création d'organes de déontologie et de recours pour tous les chercheurs (comme il en existe pour le personnel académique, pour les étudiants)
P7	Appui au conseil de doctorat récemment créé (CA du 19/10/2010) par une cellule administrative des affaires doctorales spécialement dédiée
P8	Déclaration de politique d'intégration des chercheurs non européens, avec une attention particulière aux doctorants des pays du Sud et aux actions des enseignants-chercheurs impliqués dans la coopération
P9	Définition d'actions visant à la non-discrimination, notamment en matière de genre
P10	Amélioration de l'environnement de recherche par une politique stratégique claire en matière d'investissement en infrastructures de recherche (mobilières et immobilières)
P11	Politique et modalités d'auto-évaluation et d'évaluation externe des effets, des outils et des programmes institutionnels de financement de la recherche et de la mobilité
P12	Participation encouragée aux GT spécifiques à la recherche au niveau national et international

Euraxess Rights à l'ULg : Planification de la mise en oeuvre des actions

Légende :

Action à développer en priorité (2013)

Période de planification des actions à entreprendre

Période d'initiation / de développement de l'action

Période d'amplification et de suivi de l'action

action accomplie — étape intermédiaire — action gelée

Actions en faveur des chercheurs pris individuellement :

C1	Définition et mise en place d'évaluation périodique des chercheurs, intégrant les différentes facettes du métier
C2	Information systématique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants sur les aspects éthiques et professionnels liés à leur métier
C3	Accès aux modules de formation institutionnels et amplification de l'offre de modules spécifiques
C4	Accès aux informations relatives à leurs devoirs et obligations à l'ULg

Actions de mise en œuvre des priorités (à usage de l'administration) :

M1	Spécialisation à l'orientation et au développement de carrière des chercheurs, et en particulier des jeunes chercheurs, dans les cellules d'accompagnement du personnel
M2	Publication systématique des offres de postes pour des chercheurs, avec intégration dans Euraxess Jobs
M3	Renforcement de l'offre de formation continue à destination des chercheurs, avec en particulier le développement des formations aux compétences transversales
M4	Application du barème « docteur » aux docteurs avec thèse dans tous les emplois à l'université
M5	Renforcement des cellules d'accompagnement des chercheurs dans la gestion des projets de recherche
M6	Développement des services Euraxess sur les campus excentrés
M7	Mise en place d'une annexe au contrat de travail reprenant les règles institutionnelles ainsi que les droits et devoirs du chercheur
M8	Flexibilité de travail, travail à temps partiel ou reclassement temporaire pour les chercheurs en période de fragilité (maladies, incompatibilités liées à la santé, femmes enceintes,…)
M9	Intégration des recommandations des travaux des divers groupes travaillant sur les questions liées à la charte et au code (ex. Femmes et Sciences)
M10	Développement et amplification de l'accès à l'information sur le financement individuel des chercheurs (mandats, mobilité, subsides divers)
M11	Information sur les procédures d'offre, sélection et recrutement des chercheurs à tous niveaux
M12	Mise en place d'un module de formation "recherche" pour tous les nouveaux chercheurs et en particulier pour les doctorants

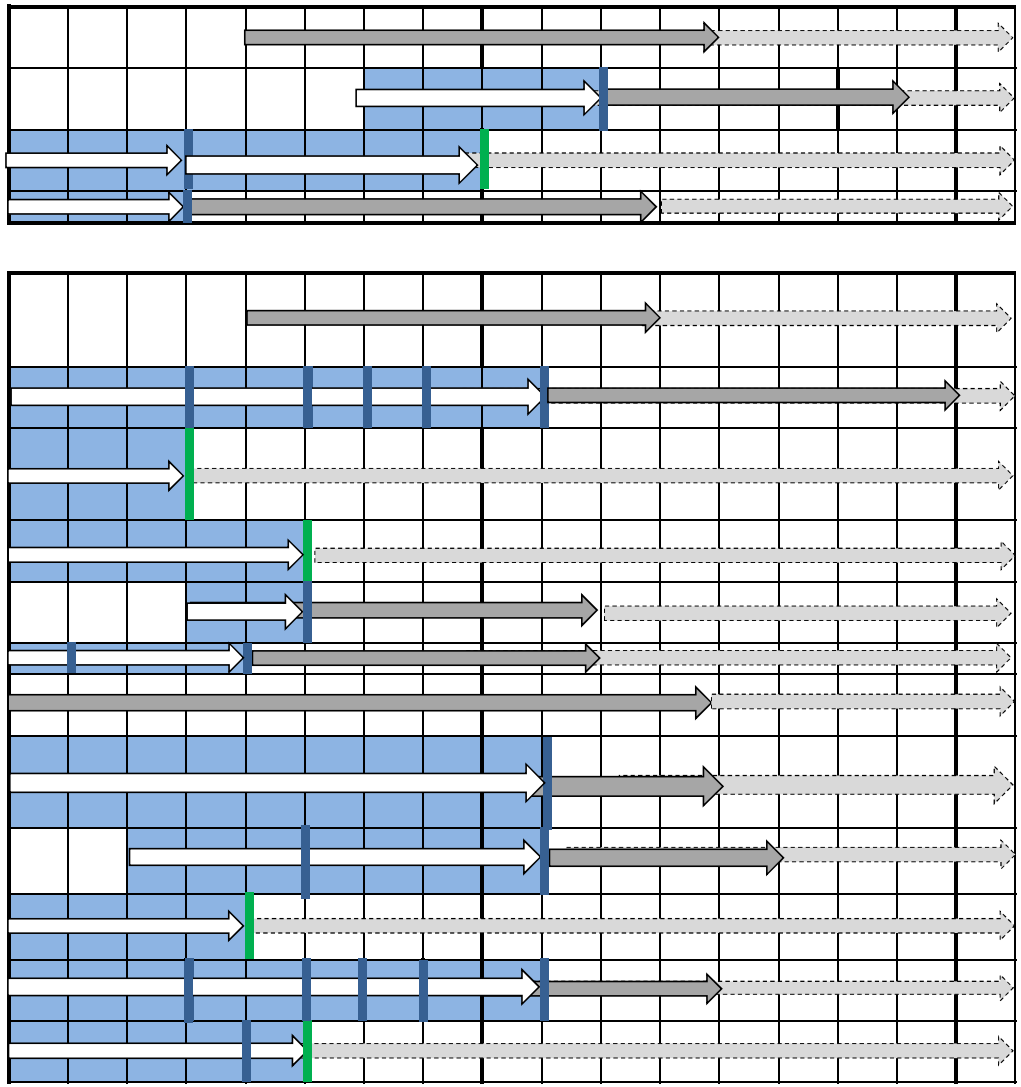

Euraxess Rights à l'ULg : Planification de la mise en oeuvre des actions

Légende :

Action à développer en priorité (2013)

Période de planification des actions à entreprendre

Période d'initiation / de développement de l'action

Période d'amplification et de suivi de l'action

action accomplie — étape intermédiaire — action gelée

Actions de mise en œuvre des priorités (à usage de l'administration) - suite :

		2011	2012	2013	2014
M13	Formation spécifique des nouveaux membres des conseils de la recherche aux questions stratégiques institutionnelles en recherche	*(le mandat actuel des membres des Conseils de recherche expire le 31/ 12/2014)*			
M14	Soutien logistique à l'organisation de congrès et colloques				

Actions d'évaluation :

		2011	2012	2013	2014
E1	Auto-évaluation après 2 ans				
E2	Evaluation externe après 4 ans				